



Service des affaires juridiques, du greffe et des communications

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENTS R-2025-141-3 ET R-2025-201

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance ordinaire tenue le 2 juillet 2025 :

Règlement R-2025-141-3 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le Règlement R-2019-141 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, afin de prévoir le rétablissement de l'indexation des retraités au sens de la loi RRSM** », et

Règlement R-2025-201 intitulé « **Règlement sur les dérogations mineures** ».

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 3 juillet 2025.

NANCY GAGNON, greffi  re par int  rim